



LIVRET D'ACCUEIL



ÉCOLE DE GENDARMERIE DE CHATEAULIN

Formation initiale des élèves sous-officiers de gendarmerie

Formation initiale des élèves gendarmes adjoints volontaires

ÉCOLE DE GENDARMERIE
615 route de Ty Vougeret
BP 52121
29150 DINEAULT CEDEX

Courriel : eg.chateaulin@gendarmerie.interieur.gouv.fr

SOMMAIRE

- Accueil du commandant d'école
- Votre arrivée
- Le bassin Châteaulinois
- L'école : son organisation, ses règles
- Votre statut
- La formation de sous-officier
- La formation de gendarme adjoint volontaire
- Votre séjour
- Modalités administratives et logistiques
- Loisirs, activités annexes

ANNEXES

À RETOURNER DÈS QUE POSSIBLE

- Fiche de renseignements médicaux
- Informations habillement / équipement
- Matériel de protection individuel

ACCUEIL DU COMMANDANT D'ÉCOLE

Cher Camarade,

Vous avez fait le choix de rejoindre la gendarmerie et je vous félicite de votre engagement.

Je vous souhaite la bienvenue à l'école de gendarmerie de Châteaulin, au sein de laquelle vous allez acquérir les fondamentaux d'un "soldat de la loi".



Notre mission est d'abord de vous dispenser une formation initiale destinée à faire de vous un militaire robuste et résilient. Elle vise également à vous donner les compétences techniques, tactiques, juridiques et numériques nécessaires pour exercer un métier passionnant au service de l'État et de la sécurité de nos concitoyens.

Votre mission sera de vous investir pleinement dans ces apprentissages, dans le cadre unifiant d'une promotion qu'il vous appartiendra de faire vivre.

Passionnante et exigeante, la formation initiale d'un gendarme est le socle de l'identité militaire de notre maison. Préparez-vous physiquement et intellectuellement dès à présent pour en tirer le meilleur bénéfice et être capable de restituer sur le terrain les savoirs, savoir-faire et savoir-être qui garantissent la robustesse et la performance collective de la force armée qu'est la gendarmerie.

Vous bénéficierez de l'expertise d'un encadrement compétent et expérimenté, qui vous amènera, avec progressivité, à tirer le meilleur parti de votre potentiel. Vous aurez la chance d'évoluer dans un cadre verdoyant et un environnement humain propices au développement de vos talents.

"E pep amzer, a war raok" - "En tout temps, en avant" : vous pouvez dès à présent vous approprier la devise de l'école qui sera bientôt la vôtre !

A très bientôt dans nos rangs.

A stylized, handwritten signature in black ink, likely belonging to General Richard Pégourie.

Le général Richard PÉGOURIÉ,
commandant l'école

VOTRE ARRIVÉE

ACCÈS

Par voie ferrée, gare de Châteaulin. Navettes assurées jusqu'à l'école sur demande auprès de votre compagnie d'instruction.



Par voie routière. Un parking est mis à votre disposition à l'entrée de la caserne.

Par voie aérienne (aéroport de Brest-Guipavas). Nécessité de se transporter jusqu'à Châteaulin par vos propres moyens.



Aucune navette routière depuis Quimper ou Brest ne sera assurée.

HORAIRES

Vous devez opter pour un horaire de voyage qui vous permette d'arriver avant 12 heures le jour de votre incorporation.

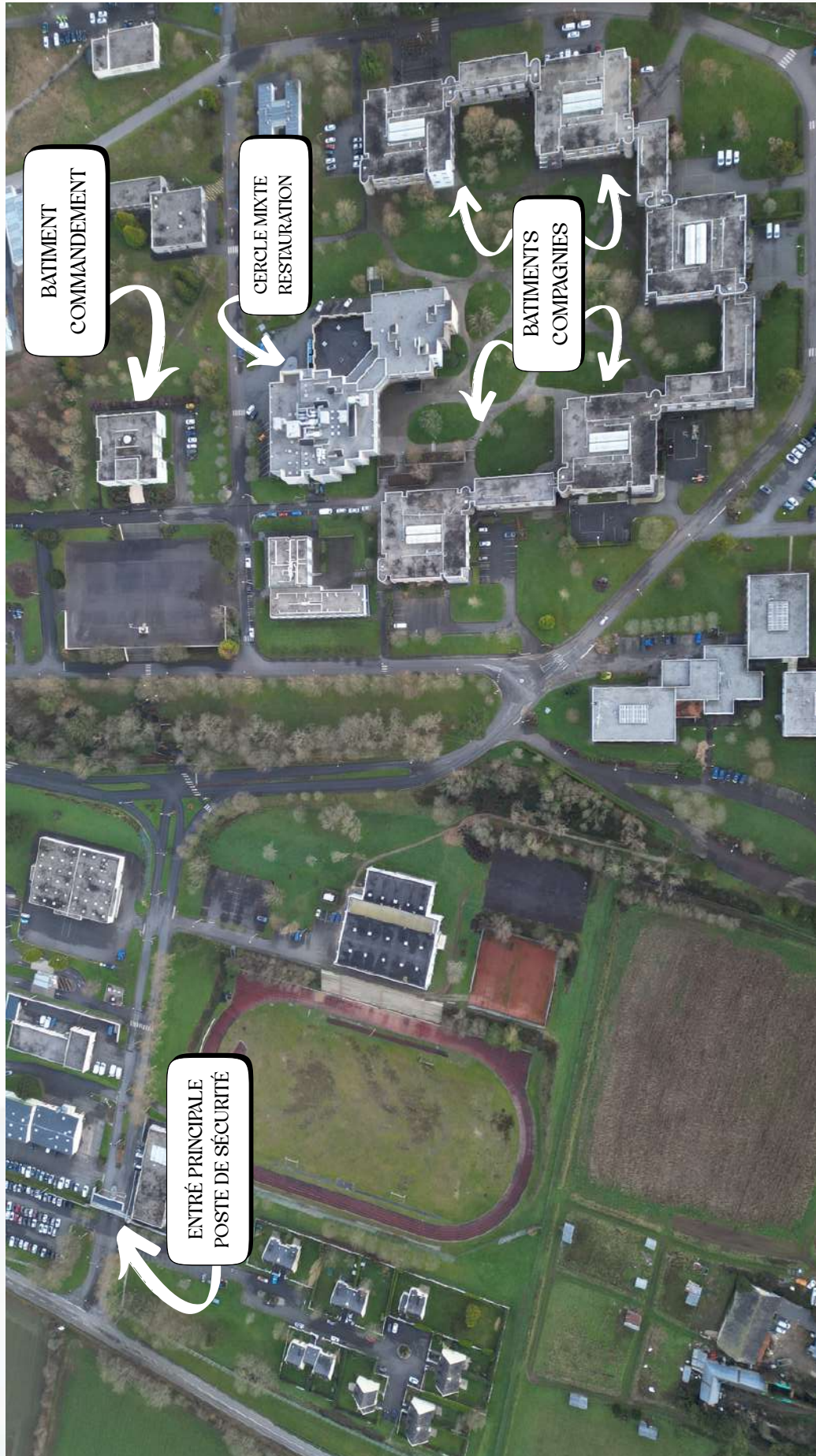
PARTICULARITÉS

Tenue civile correcte
Coupe de cheveux nette :

- pour le personnel masculin : la coupe doit être courte, nette, soignée et dépourvue de toute excentricité
- pour le personnel féminin : une coupe longue est autorisée. Les cheveux doivent être attachés au dessus de la nuque en chignon

En cas de retard, prévenez l'école en téléphonant au 02.98.86.44.00., en indiquant votre NOM, le lieu où vous vous trouvez, le motif de votre retard ainsi que l'heure probable de votre arrivée.

L'ÉCOLE - PLAN



L'ÉCOLE _ PLAN



Située sur les communes de Châteaulin, Dinéault, Cast et Plomodiern, l'école de gendarmerie est implantée sur un site verdoyant de 40 hectares et dispose de toute l'infrastructure nécessaire à la formation. Accolés au camp bâti, des terrains d'exercice s'étendent sur 80 hectares et contribuent à l'instruction tactique, à l'organisation de bivouacs et autres séances sportives.



Jusqu'en 1999, les infrastructures formant l'école étaient affectées au 41ème régiment d'infanterie. À la dissolution de cette unité de l'armée de terre, la gendarmerie nationale y a installé l'actuelle école.

De nombreux travaux ont été réalisés afin de parfaire les installations pour le confort des élèves (réfection complète du cercle-mixte, passage à une chaufferie au gaz, remplacement des huisseries de l'ensemble des bâtiments, etc) et la qualité de l'instruction (conception d'une brigade virtuelle, aménagement de hangars en structures pédagogiques, construction de chalets d'instruction, etc).



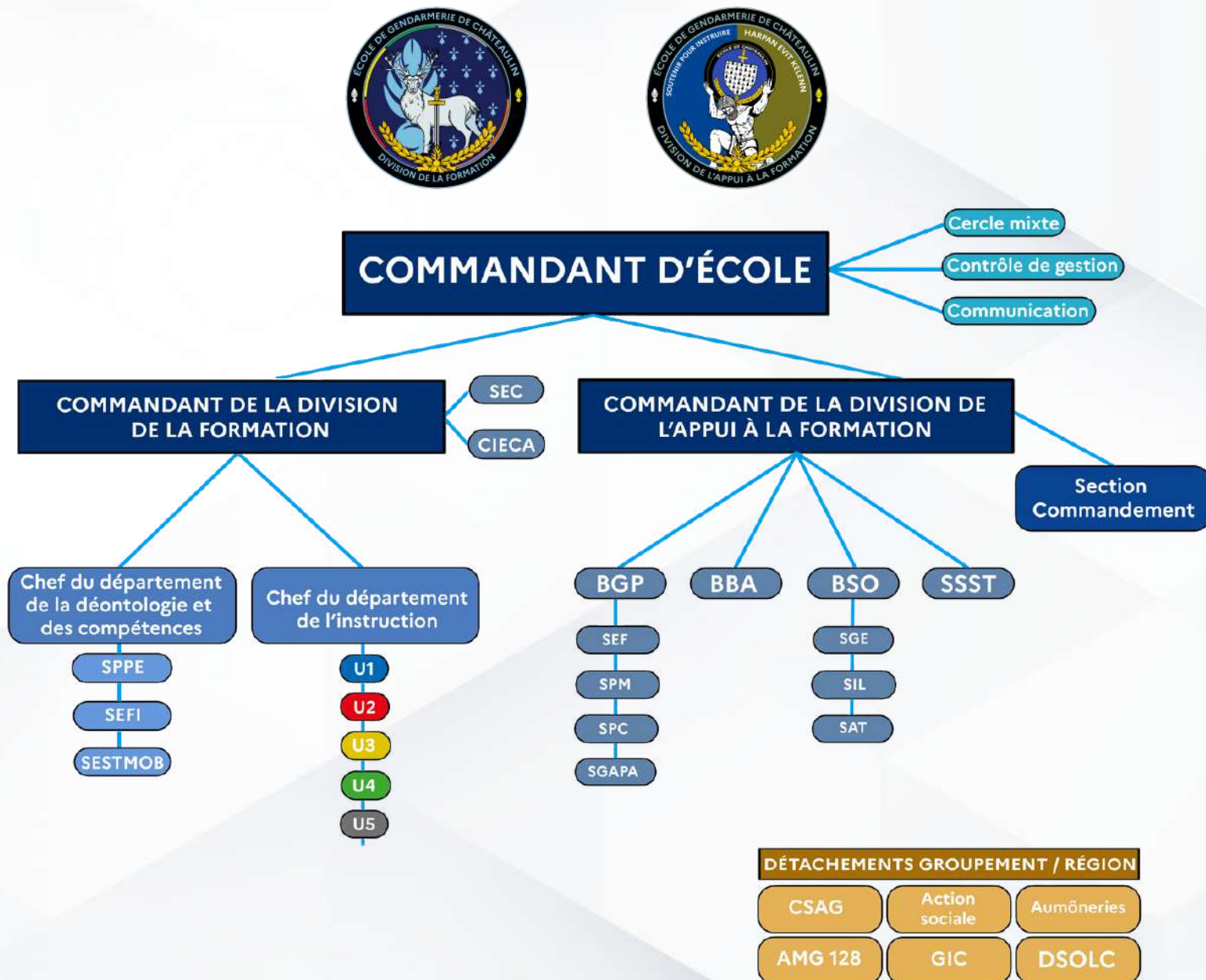
Place d'armes



L'ÉCOLE – ORGANIGRAMME

Pour remplir efficacement sa mission de formation initiale, l'école est organisée en deux divisions :

- la division de la formation qui est responsable de l'instruction des élèves (compagnies et sections spécialisées),
- la division de l'appui à la formation qui est responsable du soutien administratif et logistique de l'école (matériel, budget, gestion des personnels, etc).



Sur ce même site, sont également implantées des unités relevant du groupement de gendarmerie départementale du Finistère et de la direction régionale du service de santé des armées : centre de soutien automobile renforcé, groupe d'investigation cynophile, détachement de la section opérationnelle de lutte contre les cybermenaces, antenne médicale.

L'ÉCOLE - DISCIPLINE / RÈGLEMENT

En devenant élève en formation initiale à l'école de gendarmerie de Châteaulin, vous accédez à l'état de militaire de la gendarmerie. Le statut attaché à cet état s'inscrit dans une longue tradition et impose d'adopter en permanence (dans le service mais également en dehors du service) un comportement rigoureux, loyal et droit qui vous sera rapidement expliqué dans le détail.



Extrait de la prestation de serment

« Je jure d'obéir à mes chefs en tout ce qui concerne le service auquel je suis appelé et, dans l'exercice de mes fonctions, de ne faire usage de la force qui m'est confiée que pour le maintien de l'ordre et l'exécution des lois ».

La discipline au sein de l'école, qui en garantit la bonne marche, s'appuie donc sur un corps de textes tantôt partagés avec tous les autres militaires de la gendarmerie (code de la Défense, code de déontologie de la police et de la gendarmerie, charte du gendarme), tantôt propres à l'école (règlement intérieur de l'école, règlement intérieur des compagnies d'instruction).



Toute entorse individuelle, dûment caractérisées, à ces règles de discipline est susceptible d'entraîner des sanctions pouvant aller pour les plus graves, jusqu'à la dénonciation de contrat. L'école de gendarmerie de Châteaulin adopte naturellement une politique de tolérance zéro vis-à-vis de tout fait susceptible de recevoir par ailleurs une qualification pénale (violences de tout nature, atteintes à la morale, indécotesses, usages de produits stupéfiants, etc).

VOTRE STATUT

CONTRAT / RÉMUNÉRATION / LOGEMENT

ELEVE-GENDARME

Dès le premier jour, vous signerez un contrat d'engagement dans la gendarmerie, d'une durée de 6 ans (période probatoire : 18 mois). Ce contrat se substituera éventuellement à un autre contrat d'engagement en cours.

Vous percevrez une solde partielle le mois de votre arrivée et une solde nette et complète d'environ 1600 euros net par mois à partir du deuxième mois (le premier mois sera alors régularisé). Votre solde sera obligatoirement versée sur un compte bancaire ou postal à votre nom.

Une fois la période de formation achevée, vous et votre famille serez logés par nécessité absolue de service.



ELEVE-GENDARME ADJOINT

Dès le premier jour, vous signerez un contrat d'engagement d'une durée de 2 ans (période probatoire : 6 mois).

Vous percevrez une solde partielle le mois de votre arrivée et une solde nette et complète d'environ 900 euros brut par mois à partir du deuxième mois (le premier mois sera alors régularisé). Votre solde sera obligatoirement versée sur un compte bancaire ou postal à votre nom. Votre alimentation sera prise en charge pendant la formation.

Une fois la période de formation achevée, vous serez logé, à titre individuel, en chambre et bénéficierez de lieux communs avec vos camarades. Sera ajoutée à votre rémunération une indemnité d'alimentation mensuelle.



DÉNONCIATION DE CONTRAT

Au cours de votre formation, la dénonciation de votre contrat peut intervenir :

- à tout moment sur votre décision ;
- sur décision du commandement dans les cas suivants : inadaptation à la vie militaire et à l'état de gendarme (faute grave contre l'honneur ou la probité, ...), résultats insuffisants aux examens, échec à l'examen final, inaptitude physique définitive.



AFFECTATION

Un classement final est établi à partir des résultats obtenus au cours de votre formation. Il vous permettra de choisir votre première affectation en fonction de votre rang de classement.

La formation de sous-officier

Votre formation initiale durera 8 mois. Elle comporte trois dimensions fondamentales qui se complètent et se combinent.



Ces trois dimensions indissociables de l'état de gendarme sont ainsi abordées au cours de modules spécifiques :

- préparation militaire opérationnelle,
- contact de proximité et numérique,
- sécurité du gendarme en intervention,
- sécurité des territoires et des mobilités,
- engagement, déontologie et tradition,
- formation complémentaire à la subdivision de l'arme.

Au cours de votre parcours de formation à l'école de gendarmerie de Châteaulin, vous réaliserez notamment un RAID de synthèse en Presqu'Île de Crozon ainsi qu'un séjour d'une semaine au Centre National d'Entraînement des Forces de la Gendarmerie à SAINT ASTIER en Dordogne.

La formation de gendarme adjoint volontaire

La formation des élèves gendarmes adjoints volontaires s'étale sur 13 semaines et comprend les modules suivants :

- préparation militaire opérationnelle,
- contact de proximité et numérique,
- sécurité du gendarme et intervention,
- sécurité des territoires et des mobilités.

Quelques moments forts



VOTRE SÉJOUR

Durant votre formation, vous serez soumis au régime de l'internat (chambres collectives de 3 à 5 élèves).

Des périodes de temps libre vous seront attribuées :

- après 3 à 5 semaines de formation, vous bénéficierez de votre premier week-end de repos.
- un quartier libre pourra être accordé chaque semaine, à la diligence du commandant d'unité.
- sauf contexte exceptionnel, 2 semaines de permissions (terme militaire pour signifier congés) vous seront accordées.

Journée type

05h30 Réveil

06h00 Petit déjeuner – Entretien des lieux de vie

08h00 Instruction

12h00 Déjeuner

14h00 Instruction

18h15 Dîner

20h-21h30 Étude obligatoire / Instruction / Information / Quartier libre

22h30 Extinction des feux

Aumônerie

Des aumôniers catholique, musulman et protestant tiennent des permanences. Un simple appel téléphonique vous permettra de fixer un rendez-vous avec eux. Vous pourrez ainsi les retrouver dans leur bureau situé à proximité du foyer élèves. Une chapelle et une salle de prière sont à votre disposition lors de votre temps libre.

Aumônier catholique: M. CAOUÏSSEN Eflam / 06.15.16.44.95

Aumônier protestant: M. MANSION Jérémie / 07.88.75.91.35

Aumônier musulman: M. REKIMA Jallil / 06.77.03.98.45

Paquetage

Vous bénéficierez d'une dotation en effets militaires à titre gratuit lors de l'incorporation.

Pour certains (anciens gendarmes adjoints, réservistes), vous serez déjà détenteurs d'une première dotation. Prenez la totalité de vos effets. Merci de bien vouloir prendre connaissance des consignes en annexe 3.



Si vous possédez à titre personnel des effets militaires kakis réglementaires (même usagés) et des effets chauds, apportez-les. Ils vous seront utiles notamment lors de l'exercice RAID

Les moyens de vous joindre



Durant votre stage, votre adresse sera la suivante :

Elève-gendarme (NOM Prénom)

ou

Elève-gendarme adjoint volontaire (NOM Prénom)

...ème compagnie - ...ème peloton

Ecole de gendarmerie

615 Route de Ty Vougeret - BP 52121

29150 DINEAULT

Les téléphones portables sont autorisés uniquement en dehors des heures de cours. Des ruptures numériques pourront également être imposées par les commandants d'unité.

En cas d'urgence, vous pouvez contacter l'école en composant le
02.98.86.44.00.

Couverture médicale

En tant que militaire, vous serez ressortissant de la Caisse Nationale Militaire de Sécurité Sociale (CNMSS), qui assure le remboursement des consultations dans le milieu civil et des frais pharmaceutiques.

L'antenne médicale, située sur l'école, compte 3 médecins et 5 infirmiers. Ces derniers travaillent en étroite collaboration avec l'hôpital d'instruction des armées (HIA) de BREST pour les examens ou soins spécialisés. Les consultations en milieu militaire sont gratuites.



A RETOURNER IMPÉRATIVEMENT

Pour votre parfaite prise en charge, il vous est demandé de retourner la fiche de renseignements (annexe 1) figurant à la fin de ce livret d'accueil à l'adresse suivante :
amgl28.chateaulin@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Le service social

L'école dispose d'un service social de l'Action Sociale des Armées. Situé dans le bâtiment du cercle-mixte, à proximité du foyer élèves. Vous y trouverez une assistante sociale qui se tiendra à votre écoute pour toute situation particulière et vous proposera un accompagnement adapté. L'assistante sociale est joignable au numéro suivant : 06.88.08.63.33.

Un agent d'accueil social et d'accompagnement au numérique se tiendra également à votre disposition pour toute information relative aux prestations de l'Action Sociale des Armées et du Ministère de l'Intérieur. Téléphone : 06.07.32.88.93.

Cercle Mixte

Les repas seront obligatoirement pris au mess de l'école. Vous pourrez uniquement décompter vos repas lors de vos week-end et de vos repos.

Les tarifs ci-dessous sont mentionnés à titre indicatif et sont susceptibles d'évoluer :

Petit déjeuner : 1,80 euros

Déjeuner : 4,73 euros

Dîner : 4,73 euros



Foyer

Vous pourrez retrouver vos camarades au foyer de l'école et vous détendre en partageant un moment de convivialité. Un bar est à votre disposition ainsi que billard, baby-foot, jeux d'arcade, tables de ping-pong.

Comptoir des ventes

Il est situé à côté du foyer élèves et vous permet de trouver tous les produits de première nécessité. Vous pourrez également y faire l'acquisition de nombreux articles militaires (treillis, matériel tactique, ...).

Hôtel

Des chambres d'hôtel (1 à 3 personnes) sont proposées pour accueillir au besoin vos proches au prix de 35 euros la nuit. Réservation auprès des gérants : 02.98.86.44.66.

Divers

Vous trouverez également à votre disposition au sein de l'école, une laverie automatique, un distributeur de billets.



Le paiement sans contact étant privilégié au sein du cercle mixte de l'école, il est vivement conseillé aux détenteurs de carte bancaire de faire activer cette fonction auprès de leur établissement bancaire.

Modalités administratives et logistiques

MATÉRIELS À EMPORTER

Effets vestimentaires

- une tenue de sport : maillot de bain, survêtement, short, sous-vêtements techniques, une paire de chaussures et une seconde paire in-door) ;
- du linge personnel ;
- un nécessaire de toilette ;
- un nécessaire à l'entretien des chaussures ;
- une tenue civile correcte.



A PRENDRE IMPÉRATIVEMENT

Pour assurer un parfait suivi de votre programme de formation, tablette ou ordinateur portable et clé USB seront nécessaires. La plupart des instructions vous seront transmises via support numérique.

Fournitures scolaires

- stylo 4 couleurs, crayon à papier, gomme, taille-crayon, surligneurs,
- feuilles blanches, classeur, fiches.

Effets techniques / Divers

- les matériels de protection énoncés en annexe 3,
- un à plusieurs cadenas (armoires, coffret armement, ...),
- des cintres (penderies dans les chambres),
- prise multiple.

DOCUMENTS À EMPORTER

- carnet de santé, certificat de vaccination,
- carte d'assurance maladie VITALE,
- attestation de sécurité sociale,
- carte bancaire,
- carte d'adhésion à UNEO si c'est le cas, carte mutuelle santé.



IMPORTANT

Un compte bancaire ou postal nominatif est impératif pour le versement futur de votre rémunération. Un relevé d'identité bancaire ou postal vous sera demandé.

Pour les personnels provenant de COM ou de ROM, il est impératif de posséder un compte « métropole ». Bien vouloir vous en assurer au niveau de vos établissements.

VOS LOISIRS

L'école dispose d'un club dépendant de la Fédération des Clubs de la Défense qui propose aux élèves, personnels affectés à l'école et à leur famille des activités sportives et de loisirs.

Une présentation de ces activités vous sera faite par les bénévoles du club lors des premières semaines.

ACTIVITÉS SPORTIVES

- Cross training force (CrossFit).
- Course à pied.
- Musculation.
- Fitness.
- Badminton.
- Sport de combat.
- Ball-trap.



ACTIVITÉS CULTURELLES

- Couture.
- Apiculture.
- Maquettes et figurines.
- Peinture sur porcelaine.
- Tapisserie – Réfection fauteuils.
- Jeux de société.
- Photographie.



Renseignements utiles sur :
<http://cslgteveg29.wixsite.com/cslgtv>

Page Facebook : CSLG Ty-Vougeret Groupe

ACTIVITÉS ANNEXES

ENVIE DE SPORT ???

Vous pourrez, lors de vos week-end de repos, vous déplacer, pratiquer ou découvrir de nombreux loisirs :

- les activités nautiques (natation, surf, paddle, ...) sur les plages voisines (14 km)
- le char à voile sur la plage de Pentrez (14 km)
- le parapente sur les hauteurs du Menez-Hom (10 km)
- l'escalade sur les falaises du Pen-Hir (40 km).
- le trail sur les sentiers côtiers (GR 34).
- bien d'autres activités ...



SE BALADER, SIMPLEMENT !!!

Le Finistère est un département aux multiples facettes. Vous n'aurez que l'embarras du choix pour vous promener.

- Le long de la mer avec le GR 34 qui longe toute la côte. Vous pourrez ainsi découvrir des endroits paradisiaques : la pointe du Raz, l'île vierge, le cap de la Chèvre, ...



- Dans les villes et villages. Visitez Locronan (18 km), l'un des plus beaux villages de France mais aussi Quimper et son vieux bourg, Concarneau et sa cité forte.



CÔTÉ SHOPPING ???

Vous trouverez sur Châteaulin deux centres commerciaux pour vos approvisionnements habituels ainsi qu'un magasin de sport. Un peu plus loin, sur les agglomérations de Quimper et Brest, d'autres centres, plus importants, ainsi que des enseignes nationales vous permettront d'acquérir des effets plus spécifiques lors de vos week-end.

ENVIE DE CULTURE ???

De nombreux sites vous proposent des visites afin de vous faire découvrir les richesses culturelles de notre région.

- Musée des beaux-arts de Quimper (35 km).
- Musée de la marine à Brest (50 km)



- Musée des vieux métiers à Argol (15 km).
- Musée de la bataille de l'Atlantique à Camaret (34 km).
- Château de Kerjean à Saint-Vougay (65 km).
- Château de Trévarez à Saint-Goazec (37 km).
- Beaucoup d'autres monuments et musées ...





ANNEXES

Téléphone : 02.90.91.54.28

NOM :

PRENOM :

SEXE : M ☐ F ☐

DATE DE NAISSANCE : / /

VILLE de naissance et CODE POSTAL :

ADRESSE PERSONNELLE :

Code Postal : Ville :

N° de Téléphone : - - - -

N° Sécu Sociale : / / / / // / // / // / / // / / / / / / /

Nom Mutuelle : _____ N° ADHERENT : _____

Situation de famille : Célibataire ☐ Marié ☐ Autres (préciser) :

ARME/SERVICE : GENDARMERIE NATIONALE

IDENTIFIANT DÉFENSE : :

Personne à prévenir en cas de nécessité :

Indiquer le lien SVP : MERE ☐ PERE ☐ AUTRES ☐

ADRESSE :

N° de Téléphone :

Date d'incorporation: / /

RAPPEL: Prévoir une pièce d'identité réglementaire (Carte Nationale d'Identité, Passeport, Titre de séjour pour les ressortissants étrangers) et attestations de couvertures sociale (carte vitale, attestation de droits, carte mutuelle...).

ANNEXE 2

INFORMATIONS HABILLEMENT / ÉQUIPEMENT

Dès les premiers jours de votre incorporation, un passage dans les salons d'essayage de l'habillement sera planifié afin :

- de vous délivrer votre paquetage n° 1 (tenue de sport et tenue de combat),
- d'essayer des effets contenus dans les paquetages n° 2 et 3, distribués ultérieurement.

Une fiche de mesure vous sera transmise par mail. Elle est à renseigner scrupuleusement et sera à retourner impérativement une semaine au plus tard avant votre incorporation à l'adresse suivante :

sgc.bso.eg.chateaulin@gendarmerie.interieur.gouv.fr



VOUS ÊTES ISSU DU CIVIL OU ANCIEN MILITAIRE

Les paquetages n° 1, 2 et 3 complets vous seront remis pendant la formation.

VOUS ÊTES ANCIEN GENDARME ADJOIT VOLONTAIRE OU RÉSERVISTE

Aucun reversement de votre paquetage antérieur ne doit être effectué à l'unité d'appartenance. Seul des compléments de dotation seront commandés en école (selon statuts antérieurs).

Aucun échange ne sera effectué en école.

Vous devez impérativement vous présenter avec votre équipement (GPBPD, étui PA, menottes et étui, BPT et étui) et l'intégralité de vos effets d'habillement renouvelés au besoin par vos points Uniforce (GAV plus de 2 ans, 1^{er} jour de la 3^{ème} année) ou par vos propres moyens.

Matériel de Protection Individuel pour la Maîtrise Sans Arme de l'Adversaire. (M.S.A.A.)

Dans le cadre de votre formation, vous serez formés aux techniques de maîtrise sans arme de l'adversaire. À ce titre, vous devrez porter **SYSTÉMATIQUEMENT** certains équipements de sécurité.

Pour des questions d'hygiène et de préservation de votre santé, voici une liste des matériels conseillés à acquérir avant votre incorporation. Une photo est jointe pour chaque protection, le modèle n'est qu'une indication mais il vous faudra respecter les caractéristiques, ou vous seriez dans l'obligation de racheter du matériel conforme aux exigences de la matière enseignée.

- Casque de boxe à grille
(comme ci dessous ou quadrillée)



- Gants de boxe 14 ou 16 Oz pour les hommes
En fonction de leur corpulence
12 Oz pour les femmes



- Mitaines de Self-Défense
(protection arrondie)



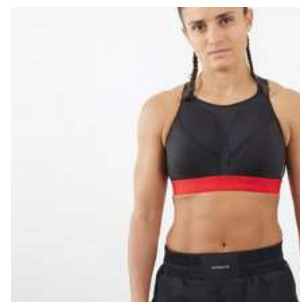
- Protèges Tibias
(sans protection de pieds ou cheville,
à minima qui peut se retirer)



- Coquille homme ou femme



- Brassière à coque de protection



Le protège dents est fourni par l'administration mais vous pouvez en acquérir un à votre convenance.

